SOCIETE PARISIENNE D'ETUDES, D'INFORMATIQUE ET DE GESTION

(Filiale à 50,18 % de la société Colas.)

Société anonyme au capital de 1 575 000 €.
Siège social : 2, allée Latécoère, BP 32, 78142 Vélizy-Villacoublay.
709 804 884 R.C.S. Versailles.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2005 ont été publiés dans « Le Quotidien Juridique » du 17 mai 2005.

88805

EXANE

Société anonyme au capital social de 30 691 800 €.
Siège social : 16, avenue Matignon, 75008 Paris.
342 040 268 R.C.S. Paris.

Comptes annuels au 31 décembre 2004 approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2005.

A. — Comptes sociaux.

I. — **Bilan au 31 décembre 2004.**
(En milliers d'euros.)

Actif	31/12/04	31/12/03
Caisse, banque centrale, C.C.P.	30	16
Créances sur les établissements de crédit	163 912	339 341
Opérations avec la clientèle	2 747	3 480
Actions et autres titres à revenu variable	2 823 491	2 351 525
Comptes de négociation et de règlement	148 390	143 856
Parts dans les entreprises liées	84 705	52 269
Immobilisations corporelles	9 038	5 602
Immobilisations incorporelles	634	820
Autres actifs	425 939	600 454
Comptes de régularisation	56 647	65 716
Total du bilan	3 715 533	3 563 078

Passif	31/12/04	31/12/03
Banque centrale, C.C.P.		
Dettes envers les établissements de crédit	497 288	222 349
Opérations avec la clientèle	111	
Dettes représentées par un titre	868 311	651 989
Comptes de négociation et de règlement	128 519	198 657
Autres passifs	2 006 537	2 090 384
Comptes de régularisation	42 461	111 670
Emprunte et titres subordonnés	7 592	32 595
Provisions pour risques et charges	4 652	5 244
Fonds pour risques bancaires généraux	32 163	31 478
Réserves	95 753	155 332
Capital	30 692	30 692
Résultat en instance d'affectation	1 456	32 687
Total du bilan	3 715 533	3 563 078

Hors bilan	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Engagements donnés :			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	3 400 046	4 260 363	552 673
Engagements sur titres	517 372	360 784	210 776
Engagements reçus :			
Engagements de financement	759 269	171 852	149 633
Engagements de garantie			
Engagements sur titres	71 435	112 751	93 237

II. — **Compte de résultat.**
(En milliers d'euros.)

	31/12/04	31/12/03
Intérêts et produits assimilés	6 124	8 014
Intérêts et charges assimilées	– 10 644	– 10 669
Revenus des titres à revenu variable	1 931	2 543
Commissions (produits)	94 217	67 470
Commissions (charges)	– 33 738	– 23 040
Gains/Pertes sur opérations portefeuille de négociation	65 616	105 351
Gains/Pertes sur opérations portefeuille placement	25 883	10 863
Autres produits d'exploitation	21 417	11 135
Autres charges d'exploitation	– 6 546	0
Produit net bancaire	164 261	171 666
Charges générales d'exploitation	– 156 710	– 119 079
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	– 3 527	– 3 583
Résultat brut d'exploitation	4 023	49 004
Coût du risque	153	– 148
Résultat d'exploitation	4 176	48 856
Gains/Pertes sur actifs immobilisés	12	4
Résultat courant avant impôt	4 188	48 860
Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices	– 2 047	– 12 460
Dotations/Reprises de FRBG	– 685	– 3 713
Résultat net	1 456	32 687

III. — **Assemblée générale ordinaire d'Exane du 13 avril 2005 - Résolution d'affectation du résultat.**

L'assemblée générale, après en avoir délibéré et après avoir constaté que :
— la réserve légale atteint le dixième du capital social au 31 décembre 2004 ;
— les actions composant le capital social sont toutes intégralement libérées ;
— le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2004 fait apparaître un bénéfice de 1 455 747,31 € ;
— le compte « Report à nouveau » est égal à 0 € ;
— le compte « Autres réserves » est égal à 74 475 826,49 € ;
— le compte « Réserve spéciale des plus-values à long-terme » (« RSPVLT ») est égal à 8 210 635,34 €,

décide, en conséquence, d'affecter le bénéfice distribuable de la Société de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 455 747,31 €
Affectation de 5 % au compte « Réserve légale », dans la limite de 10 % du capital social, soit	0 €
Auquel est ajouté le report à nouveau, soit	0 €
Soit un bénéfice distribuable de	1 455 747,31 €
Distribution d'un premier dividende, calculé conformément à l'article 10 des statuts, attribué au titulaire des 56 780 actions de priorité	485 249,10 €
Solde à affecter au compte « Autres réserves », soit	970 498,21 €
Virement du montant du compte « RSPVLT » au compte « Autres réserves » (1) soit	8 210 635,34 €
Soit, solde du compte « Autres réserves »	83 656 960,04 €

(1) En application de l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004 nº 2004-1485 du 30 décembre 2004, les entreprises ont l'obligation, dans la limite de 200 M€, de procéder au virement de la RSPVLT à un autre compte de réserves et, à ce titre, acquitteront une taxe exceptionnelle de 2,5 % du montant de la RSPVLT ainsi viré. Ce transfert doit intervenir avant le 31 décembre 2005, sous peine d'un doublement de la taxe (soit 5 %).
(2) L'article 93 de la loi 2003-1311 du 30 décembre 2003 a supprimé l'avoir fiscal et, corrélativement, le précompte mobilier.

IV. — **Annexe aux documents comptables.**

I. – Présentation générale de la société.

Exane S.A. est une entreprise prestataire de services d'investissement, agréée par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, et qui relève du contrôle de la Commission bancaire.